



REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFAB - Article 31.2

Un enseignant peut transmettre l'Aïkido soit :

- A) **à titre bénévole, titulaire du brevet fédéral**, éventuellement, dans l'attente d'un Brevet Fédéral, une Attestation Fédérale Provisoire d'Enseignement ou le BIFA peuvent être délivrés sous l'autorité du Président de l'organisme territorial. Une déclaration annuelle auprès du siège fédéral est nécessaire.
- B) **à titre rémunéré**, conformément à la législation en vigueur, titulaire du **CQP MAM** "Mention Aïkido", du **BEES 1^{er}** degré, du **DEJEPS** "Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées", du **BEES 2^{ème}** degré ou du **DESJEPS** "Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées".

CARACTERISTIQUES :

- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido avec moins de 5 ans d'expériences attestés par la ligue régionale, le CID** ou la délégation, peut bénéficier d'un allègement partiel de la formation pour le CQP MAM mention aikido. Il peut bénéficier de l'allègement du stage pédagogique*
- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido avec 5 ans d'expériences attestés par la ligue régionale, le CID** ou la délégation peut être allégé de la formation en centre, des U1, U2, U3 ainsi que du stage pédagogique (du CQP MAM mention Aïkido)*
- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido peut obtenir l'unité 4 du DEJEPS « Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées » s'il possède le grade de 2^{ème} dan et s'il justifie de 350 h d'enseignement dans les cinq dernières années.

Article 7 de l'arrêté de création du DEJEPS « Aikido, aikibudo et disciplines associées »

**un entretien de positionnement évaluera les compétences.*

*** CID : comité interdépartemental*

BREVET FEDERAL FFAB

Coordonnateur de la Commission
Brevet Fédéral

Richard DUFFOURS
richard.duffours@wanadoo.fr

Fédération Française d'Aïkido et de Budo

Les Allées
83149 BRAS

ffab.aikido@wanadoo.fr

Tél : 04.98.05.22.28



FORMATION BREVET FEDERAL FFAB

Saison 2020/2021

WWW.FFABAİKIDO.FR

RECONNUE PAR L'AIKIKAI SO HONBU DE TOKYO
SIÈGE FÉDÉRAL : 244 ROUTE DE BURE AURIAG - PLACE DES ALLÉES /
83149 BRAS / TÉL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB-AIKIDO@WANADOO.FR
AGRÈMENT MINISTÉRIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 3 DÉCEMBRE 2004 (FÉDÉRATION AGRÉÉE DEPUIS
OCTOBRE 1985)
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Objectifs

Perfectionner ses compétences pour transmettre et enseigner l'aïkido transmis par Tamura Sensei tant au plan de la technique qu'au plan de la pertinence des séances

Réussir l'examen du Brevet Fédéral FFAB

Débouchés possibles

Enseigner à titre bénévole dans un club FFAB
(Article 31.2 du Règlement Intérieur FFAB)

Accéder aux diplômes professionnels : CQP MAM Mention Aïkido, D.E.J.E.P.S. « Aïkido, aikibudo et disciplines associées » (voir au recto)

Coût de la formation et de l'examen

60 € pour trois modules de formation
60 € pour l'examen (hors coûts d'hébergement, de restauration et de déplacement)
120 € pour le centre de Bras (formation et examen)

Financement

Le financement est à la charge des candidats.

Des aides peuvent être sollicitées auprès des clubs, des comités départementaux, des CID, des délégations et des ligues.

Exigences préalables

- . Etre âgé d'au moins 18 ans
- . Etre en possession du grade de 1^{er} Dan d'aïkido délivré par la CSDGE
- . Etre en possession de la licence FFAB, de préférence de la licence Enseignant-Dirigeant et du certificat médical apposé dans le passeport fédéral en cours de validité.
- . Avoir un tuteur de stage au moins 3^{ème} Dan, titulaire du DEJEPS, du BEES, du CPQ ou du Brevet Fédéral et faisant partie d'une liste agréée par le comité directeur du CID, de la délégation ou de la ligue.
- . Etre inscrit à l'école des cadres de son CID, délégation ou ligue
- . Adresser au siège fédéral une fiche renseignée pour l'inscription à la formation et accompagnée d'un chèque de 60 € à l'ordre de la structure organisatrice.

Publics ciblés

Tout licencié FFAB ayant les exigences préalables à l'entrée en formation et intéressé par l'enseignement de l'Aïkido

Inscription

Inscription au siège fédéral au plus tard le **15 Octobre 2020**.
En retour, un livret de formation sera adressé au candidat et un dossier de tutorat au tuteur.

Déroulement de la formation

80 heures de formation effectuées en deux temps :

- **44 heures de tutorat, école des cadres, stages nationaux et régionaux**

ET

- **36 heures réparties sur 3 week-end dans 5 centres inter-régionaux (GRAND EST – GRAND OUEST – SUD EST – ILE DE FRANCE - GRAND SUD) ou en plusieurs séquences en organes territoriaux**

OU

- **36 HEURES AU CENTRE DE BRAS**

5 JOURS DE FORMATION CERTIFICATIVE POUR DES CANDIDATS INSCRITS A L'ECOLE DES CADRES ET DISPOSANT D'UN TUTEUR

Contenu de formation

- Connaissances réglementaires
- Conception et conduite de séances pédagogiques
- Démonstration technique
- Stage pédagogique auprès du tuteur

Modalités d'obtention

Par examen uniquement.

Il est rappelé que les candidats à l'examen doivent obtenir la moyenne de 10 au total des 4 épreuves suivantes : oral réglementaire, pédagogique, technique et stage en situation.

Une note éliminatoire existe pour les épreuves pédagogique et technique.

Examen

La certification sera organisée par les CEN missionnés par la Commission Brevet Fédéral :

- Pour les 5 centres inter-régionaux, les **15 et 16 mai 2021**
- Pour le centre de Bras, pendant la formation certificative du 18 au 22 Avril 2021.

Groupe des C.E.N. de la Commission BF

AUDRA Hubert - DESJEPS

BERNARD Armand - BEES 2^{ème} degré spécifique

BOUCHER Xavier - BEES 1^{er} degré

COLONGE Guillaume - DEJEPS

DUFFOURS Richard - DEJEPS

FABRE Jean-François - BEES 2^{ème} degré

FEMENIAS Gabriel - BEES 2^{ème} degré

MOINE Jean-Paul - BEES 2^{ème} degré